

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 OCTOBRE 2021**

L'an Deux Mil vingt et un, le 6 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'**HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 15 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2021

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame FOURNAT Jeannine, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Monsieur CHARVIN Roger, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame CHARLEMAGNE Aurore, Messieurs François CHIEUX, Henri DUC et Mathieu GASCARD, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage – Avenue des Marronniers
- Budget commune : Décision modificative n°1 (annule et remplace)
- Budget commune : Décision modificative n°2
- Approbation de la convention Territoire Globale CAF
- Demande subvention Département – Vestiaires multi-sports
- Modification des tarifs des services communaux
- Primes de fin d'année 2021
- Questions diverses

Monsieur François CHIEUX a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2021
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Convention maîtrise d'ouvrage – Avenue des Marronniers

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'aménagement de l'Avenue des Marronniers.

Pour simplifier les procédures, il convient que LE DEPARTEMENT et VALENCE ROMANS AGGLO transfèrent à la commune d'Hostun sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte certaines opérations.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les conventions.

Budget commune : Décision modificative n°1

Bruno VITTE prend la parole et rappelle que le budget voté est bien équilibré mais des erreurs de saisies sont à rectifier.

Ainsi suite à la transmission de notre budget 2021, la trésorerie nous demande de régulariser certains éléments.

Jeanine FOURNAT explique la délibération et rappelle la conformité et l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité les décisions modificatives.

Approbation de la convention Territoire Globale CAF

La commune d'HOSTUN a signé avec la Caf un Contrat Enfance Jeunesse (Cej) pour la période 2019/2022 pour les actions entrant dans son champ de compétence en matière sociale, soit le soutien financier aux accueils de loisirs et de jeunes relatif à KID'O'MINO.

Les modalités de contractualisation entre la Caf et les collectivités territoriales évoluent avec la signature de Conventions territoriales globales (Ctg) conclues à l'échelle des intercommunalités, qui constituent le nouveau cadre stratégique et politique de contractualisation, permettant de partager un projet social de territoire sur tous nos champs d'intervention communs : accès aux droits inclusion numérique, petite enfance, enfance – jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement.

Cette convention permet la simplification et l'harmonisation des financements enfance et jeunesse : versement direct aux gestionnaires des bonus territoires dans le cadre des Conventions d'objectifs et de financements (Prestation de service ordinaire).

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de subvention Département – Vestiaires multi-sports

Aux vues de l'augmentation des coûts des matières premières, le coût du projet d'extension des vestiaires multi-sports est augmenté.

Il convient donc de revaloriser la subvention initiale qui avait été calculée.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont envisagés sur la commune afin de mettre aux normes les vestiaires multi-sports en réalisant une extension et un aménagement des existants.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Modification des tarifs des services communaux

Les tarifs des différents services communaux location salle des fêtes et périscolaire ont été revalorisés.

Les tarifs de location de la salle des fêtes se voient augmenter de 50€ la prestation.

Ces nouveaux tarifs rentreront en rigueur dès le 1^{er} janvier 2022.

Il convient également de réévaluer les tarifs périscolaires qui n'ont pas augmenté depuis 2016.

Ces nouveaux tarifs rentreront en vigueur courant année 2022 et les parents seront informés de cette évolution.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Primes de fin d'année 2021

Bruno VITTE rappelle que le travail effectué par Mesdames Dominique DAMONT, Jeannine CARRICHON, Céline MARTEL Hélène CHALEON, Marine BOUCHIER, Coralie CELERIEN, Corinne FARRAUTO, Marine LAFFONT, Isabelle PUSSET et Réjane ROUSTAN et Monsieur ORARD Frédéric donne satisfaction.

Aussi, il est accepté qu'une prime leur soit versée lors de leurs traitements du mois de novembre. Celle-ci correspond à un mois de salaire, proratisée selon leur présence.

Questions diverses

Modification du PLU : L'enquête publique vient de se terminer. La commission urbanisme doit se réunir afin d'apporter les éléments de réponse à la synthèse de l'enquêteur public.

Avenue des Marronniers : Le projet avance. Une rencontre d'information entre la municipalité, le cabinet BEAUR et les riverains va être organisée mi-janvier.

Vœux du Maire : Si la situation sanitaire le permet, les vœux du Maire auront lieu le samedi 22 janvier 2022 à 11h00 à la salle des fête d'Hostun.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 17 janvier 2022 à 19h00 en Mairie.